



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.19/Add.3
21 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Genève, 18-21 février 2002

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA SIXIÈME SESSION**

18-21 février 2002

Rapporteur: M. Paul Frix (Belgique)

Orateurs:

Directeur de la Division de l'infrastructure des services
pour le développement et l'efficacité commerciale

Espagne (pour l'Union européenne)

États-Unis d'Amérique

Directeur de la Division de l'investissement, de la
technologie et du développement des entreprises

Éthiopie

Royaume-Uni (Coordinatrice des travaux sur
le volet «bilan» de l'examen à mi-parcours)

Ouganda

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **mercredi 27 février 2002**, à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopieur: 907 0056,
téléphone: 907 5656/1066.

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS
ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR
LA COMMISSION À SA CINQUIÈME SESSION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Le Directeur de la **Division de l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale**, présentant le point 6, a souligné la difficulté qu'il y avait pour le secrétariat à faire rapport sur la suite donnée par les États membres aux recommandations concertées adoptées par la Commission à sa cinquième session, vu la minceur des informations en retour reçues des gouvernements. Quant aux recommandations adressées à la CNUCED, les mesures prises par le secrétariat pour leur donner suite l'auraient été de toute façon, car elles correspondaient largement aux mandats déjà établis par les États membres. À propos des recommandations concernant le renforcement des capacités en matière de commerce électronique, l'intervenant a présenté dans leurs grandes lignes les activités de recherche, d'analyse et de diffusion consacrées aux incidences du commerce électronique sur les pays en développement. Il a mentionné, en particulier, le document intitulé *E-Commerce and Development Report*, qui avait été publié en novembre 2001 et avait déjà été téléchargé plus de 70 000 fois à partir du site Web de la CNUCED. Il a énuméré aussi un certain nombre de conférences, séminaires et ateliers sur le commerce électronique qui avaient été organisés par le secrétariat ou auxquels celui-ci avait apporté une contribution notable. Il a évoqué, en particulier, l'exemple parallèle de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'était attachée aux nouvelles possibilités créées par le commerce électronique pour les entreprises des PMA. Enfin, il a fait connaître aux délégations qu'un certain nombre d'instruments Internet au service du tourisme avaient été mis au point par le secrétariat et étaient à la disposition des pays en développement intéressés.

2. S'agissant des recommandations concertées sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce, l'intervenant a indiqué le nombre des activités de formation menées depuis l'adoption des recommandations et le lieu où elles l'avaient été. Pour donner suite à la recommandation tendant à ce qu'une expérience pilote soit menée dans l'un des pays les moins avancés en vue d'établir un cadre directeur type qui puisse être utilisé à l'échelon national pour la mise en valeur des ressources humaines, le secrétariat

avait établi un projet détaillé, le gouvernement d'un pays parmi les moins avancés s'était déclaré intéressé par cette expérience, et des échanges de vues avec les donateurs étaient en cours.

Le secrétariat avait mis l'accent sur le renforcement de ses capacités en matière d'enseignement à distance, et les délégations étaient invitées à visiter le site Web de la Section de la mise en valeur des ressources humaines pour toute information complémentaire. L'intervenant a conclu en soulignant l'excellente coopération qui s'était établie entre cette section, qui fournissait le savoir et l'appui pédagogiques, et les divisions organiques, dont les stages récemment organisés dans des domaines des liens entre commerce et environnement et des politiques de la concurrence offraient un exemple.

3. Le Directeur de la **Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a présenté dans leurs grandes lignes les activités consacrées en 2001 au développement des entreprises et à l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa cinquième session. Les principales activités avaient été menées dans les domaines de la politique de l'entreprise et du renforcement des capacités, de la divulgation de renseignements financiers et de la présentation de rapports financiers, du mode de gouvernement des entreprises, des liens entre PME et sociétés transnationales, ainsi que des femmes entrepreneurs.

4. La politique de l'entreprise braquait les projecteurs sur les questions d'intégration du commerce, d'investissement et les questions microéconomiques, en particulier celles qui influaient sur la compétitivité des entreprises. Dans ce domaine, les activités intergouvernementales jouaient un rôle majeur. Outre la cinquième session de la Commission et les réunions d'experts portant sur le financement des PME, une importante contribution avait été apportée à la troisième Conférence sur les pays les moins avancés et au processus préparatoire de la Conférence sur le financement du développement. Un certain nombre de travaux de recherche avaient aussi été publiés. S'agissant de la divulgation de renseignements financiers et de la présentation de rapports financiers, il convenait de mentionner, en particulier, les travaux consacrés par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication à la comptabilité des petites et moyennes entreprises et au gouvernement d'entreprises. Des activités de coopération technique avaient été menées dans les domaines de la réforme de la comptabilité, des comptes d'environnement et du renforcement de la profession en vue de faciliter le commerce transfrontière des services. Des travaux avaient été

consacrés au renforcement des capacités par l'intermédiaire des programmes Empretec, Med 2000 et Kijani. On s'était surtout attaché à aider les pays à mettre en place l'infrastructure institutionnelle nécessaire pour fournir des services d'aide aux entreprises et des services financiers aux entrepreneurs présentant un bon potentiel. Les recommandations auxquelles avait abouti l'évaluation externe du programme Empretec avaient été largement appliquées. En 2001, l'Empretec avait fourni un appui à 35 000 entrepreneurs et intensifié la coopération Sud-Sud. Le meilleur indicateur de l'utilité de l'Empretec était que 25 pays avaient officiellement demandé à bénéficier de ce programme. Le rapport intitulé *World Investment Report 2001* faisait état des recherches consacrées aux liens entre PME et sociétés transnationales. Plusieurs ateliers avaient été consacrés à promouvoir ces liens, et un certain nombre de pays avaient mis en place des programmes à cet effet.

5. Les prochaines tâches qui s'imposaient à la Commission seraient de continuer à s'acquitter du mandat de Bangkok, d'intégrer pleinement la technologie et le développement des entreprises avec l'investissement, de préparer la onzième session de la Conférence, de donner suite aux conférences internationales pertinentes (troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, Conférence sur le financement du développement et Conférence ministérielle de l'OMC à Doha), de renforcer l'Empretec, de consacrer davantage de travaux au gouvernement d'entreprises, de lancer des programmes de création de liens et de maximiser l'efficacité et l'influence de la Division avec moins de ressources.

6. La représentante du **Royaume-Uni** intervenant en qualité de Coordinatrice des travaux sur le volet «bilan» de l'examen à mi-parcours, a expliqué que cet examen ferait appel aux indicateurs de résultat retenus dans le plan à moyen terme (2002-2005). L'un de ces indicateurs avait trait aux vues des États membres quant à l'utilité pratique et à l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des orientations recommandées, telles qu'elles figuraient dans les conclusions de l'examen périodique des programmes de travail entrepris par les organes intergouvernementaux. Il était donc instamment demandé aux États membres d'exprimer leurs réactions sur ces questions au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

7. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne** a demandé au Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de donner un complément d'information sur l'application des recommandations de

la Commission et de faire connaître les difficultés rencontrées, en particulier en termes de ressources, ainsi que des renseignements détaillés sur le projet Kijani. Il a demandé au Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale d'indiquer les difficultés éventuelles rencontrées dans l'application des recommandations de la Commission. Il a enfin souhaité recevoir des renseignements concernant deux projets précis, à savoir le stage sur les aspects juridiques du commerce international et le Trainmar.

8. Le représentant des **États-Unis** a aussi demandé au Directeur de la Division de la technologie, de l'investissement et du développement des entreprises de donner plus de détails sur l'application des recommandations et sur les activités prévues pour l'avenir. Il a suggéré que le rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées occupe la première place dans les travaux de la Commission, de manière à orienter l'examen des autres points.

9. Le représentant de l'**Éthiopie** a demandé au Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de donner des éclaircissements sur les liens entre petites et moyennes entreprises et sociétés transnationales.

10. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a indiqué que, dans son intervention, il avait présenté seulement les travaux du secrétariat, parce que le secrétariat ne savait pas grand-chose de ce que les gouvernements avaient fait pour appliquer les recommandations qui leur étaient adressées. Les liens entre sociétés étrangères et entreprises nationales étaient le meilleur moyen d'assurer le transfert de technologie, de compétences et de débouchés aux pays en développement, et le secrétariat avait étudié les moyens qui permettraient de renforcer ces liens.

11. Un **représentant du secrétariat** a dit que le projet Kijani était une initiative récente, visant à encourager en Afrique les entreprises oeuvrant à la biodiversité grâce à un service spécial, qui fournirait des avis aux entreprises de ce genre, et grâce à un fonds pour la biodiversité, qui investirait dans des projets écologiquement sains. Il s'agissait d'une initiative commune de la CNUCED, de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et de la Société financière internationale, financée par la Norvège, et au titre de laquelle on avait demandé une subvention au Fonds pour l'environnement mondial; on espérait aussi recevoir des fonds d'investissement de divers fonds nationaux de capital-risque.

12. Le **Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale** a précisé, à propos du Trainmar, que la gestion en avait été intégrée à celle du programme TRAINFORTRADE. Le stage sur le commerce électronique, qu'un certain nombre de pays en développement en avait demandé, en était à un stade avancé de préparation et serait prêt dans quelques mois. La suggestion présentée par le représentant des États-Unis concernant l'organisation des travaux de la Commission était utile, mais la décision à cet égard devrait être prise lors de l'examen à moyen terme.

13. Le représentant de l'**Ouganda** a regretté que la CNUCED n'ait pas les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat, alors qu'elle disposait des services spécialisés et de la capacité nécessaires; il a proposé que cette question soit abordée dans les débats qui seraient consacrés, à l'avenir, à la répartition des crédits entre institutions de l'ONU.
